



CC de la Plaine Dijonnaise (Siren : 200000925)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Genlis
Arrondissement	Dijon
Département	Côte-d'Or
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	21/12/2005
Date d'effet	01/01/2006

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Patrice ESPINOSA

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Maison de l'Intercommunalité
Numéro et libellé dans la voie	12 Rue Ampère
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	21110 Genlis
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	22 508
-----------------------------	--------

Densité moyenne 110,16

Périmètre

Nombre total de communes membres : 22

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
21	Aiserey (212100051)	1 497
21	Beire-le-Fort (212100572)	356
21	Bessey-lès-Cîteaux (212100671)	696
21	Cessey-sur-Tille (212101265)	619
21	Chambeire (212101307)	407
21	Collonges-et-Premières (200088508)	1 076
21	Échigey (212102420)	305
21	Fauverney (212102610)	633
21	Genlis (212102925)	5 210
21	Izeure (212103196)	916
21	Izier (212103204)	803
21	Labergement-Foigny (212103303)	381
21	Longchamp (212103519)	1 283
21	Longeault-Pluvault (200083046)	1 171
21	Longecourt-en-Plaine (212103535)	1 226
21	Marliens (212103881)	623
21	Pluvet (212104871)	430
21	Rouvres-en-Plaine (212105324)	1 228
21	Tart (200086981)	1 579
21	Tart-le-Bas (212106223)	252
21	Thorey-en-Plaine (212106322)	1 114
21	Varanges (212106561)	703

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 30

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Hydraulique <i>Etude, exécution, et exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement/; - la protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines (it. 7) ; - la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques (it. 11); - l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (it. 12);</i>
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)

- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales <i>- Informations, formations et sensibilisation générale à la défense de l'environnement et à la protection du patrimoine naturel - Gestion des déchets de classe III</i>
Services funéraires
- Création, gestion, extension et translation des cimetières et sites funéraires <i>- Gestion, fonctionnement et entretien de la chambre funéraire</i>
Sanitaires et social
- Action sociale
Politique de la ville / Prévention de la délinquance
- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance; <i>programme d'actions défini dans le contrat de ville.</i>
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire <i>-Gestion des Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS): transport et fonctionnement, -Gestion des antennes du Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté (RASED), -Aide à la prévention médico-scolaire (centre médico-scolaire),</i>
- Activités péri-scolaires <i>-Création, gestion des activités périscolaires (restaurant périscolaire, accueil périscolaire) en lien direct avec les activités scolaires sur l'ensemble du territoire; mise en place et gestion des transports donnant accès aux structures offrant ces services</i>
- Activités culturelles ou socioculturelles <i>-Étude de faisabilité de la mise en réseau, de l'animation, de la coordination des bibliothèques sur le territoire communautaire avec l'aide de la BDP et des organismes ou collectivités compétentes, -Étude de la création d'espaces publics numériques,</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Constitution de réserves foncières <i>La CC peut acquérir des terrains, constituer des réserves foncières dans le cadre d'actions ou d'opérations communautaires, recourir au droit de préemption ou au régime de l'expropriation pour l'exercice de ses compétences statutaires. Le recours au droit de préemption urbain pourra être subdélégué ponctuellement à l'EPCI, après accord des conseils municipaux concernés.</i>
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

<i>Autorité organisatrice de la mobilité (AOM)</i>
- Organisation des transports non urbains <i>La CC assure l'étude, la réalisation, la gestion globale et le développement d'un réseau de transports en commun des personnes sur l'ensemble de son territoire en coopération avec les autres autorités compétentes en matière d'organisation de transports publics réguliers et à la demande.</i>
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme - <i>Création, entretien et balisage de chemins de randonnées pédestres (liste des chemins de randonnées en annexe 3), de voies cyclables hors agglomération, de pistes équestres et de loisirs verts reliant au minimum deux Communes membres de la Communauté. -Restauration et mise en valeur du petit patrimoine rural public (liste en annexe 4),</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat - <i>études et réalisation des opérations programmées de l'habitat et de programmes locaux d'habitat;</i>
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées - <i>coordination des informations en faveur des personnes âgées et handicapées et étude des besoins notamment en matière d'accueil en liaison avec le département; - soutien aux personnes rencontrant des difficultés de logement;</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) - <i>études et réalisation des opérations programmées de l'habitat et de programmes locaux d'habitat;</i>
Autres
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>Etude, création et gestion d'une aire d'accueil pour les gens du voyage.</i>
- Création et gestion des maisons de services au public

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
21	Syndicat de la Tille aval, de la Norges et de l'Arnison (SITNA) (200080448)	SM fermé	235 308
21	SM du SCOT du Dijonnais (252109368)	SM fermé	301 518
21	Syndicat du bassin versant de la Vouge (252109459)	SM fermé	75 421
21	Syndicat du bassin de l'Ouche (200043867)	SM fermé	261 049
21	SI énergies Côte-d'Or (200049922)	SM fermé	292 238
21	SM de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Plaine Dijonnaise (252109434)	SM fermé	30 120
21	Syndicat Vingeanne Bèze Albane (200095339)	SM fermé	33 195
21	SINOTIV'eau (200078855)	SM fermé	29 499

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)